



## Fédération Française des Associations d'Éleveurs de Cobayes et rongeurs de race

*Siège social* : 07 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS

*Secrétariat général* : 67 rue d'Hirson 59 186 ANOR

### **Procès verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2022**

**Présents** : Samuel BOUCHER (*président*), Chantal LECOCQ (*trésorière*), Nicolas LEROUX (*administrateur*), Eddy MAYEUR (*vice-président/secrétaire*),

**Excusé** : Patrick CHAUVELOT (*administrateur*)

**Absents** : Séverine BARBOSA (*trésorière adjointe*), Patrice MORGALLET (*administrateur*), Philippe ROYER (*administrateur*).

Le président ouvre la séance à 19h00. Il précise que cette rapide réunion nous permettra de finaliser les échanges ébauchés lors de notre C.A du 11 novembre et ainsi d'épuiser l'ordre du jour initialement annoncé.

#### **1- Réflexions sur l'identification**

Les dernières décisions prises ont été communiquées aux instances de notre mouvement (A.N.J.C.C. et S.C.A.F.-Confédération), ainsi que sur le site et la page Facebook de notre Fédération. Il est à noter que ces nouvelles dispositions devront être actées par la S.C.A.F.-Confédération, détentrice du règlement général des expositions. Samuel abordera cette thématique lors d'une prochaine réunion de notre confédération.

Nicolas précise que cette évolution semble aller dans le bon sens et qu'elle devrait inciter les éleveurs à revenir dans les expositions. Elle permettra également aux éleveurs français de participer plus anonymement aux concours européens/internationaux. A ce jour, la France est l'un des rares pays à utiliser une identification ; ce qui peut porter préjudice aux éleveurs qui souhaitent aller à l'étranger.

Chantal partage cet avis et espère également un retour des éleveurs de cobayes dans les concours avicoles.

#### **2- Jugements des cobayes, formations**

La liste des juges caviacoles diminuant progressivement, la F.A.E.C. va devoir réfléchir prochainement à une nouvelle session de formation. Se pose aujourd'hui la question des juges exclusivement cobayes. La position du conseil d'administration reste inchangée : le cobaye est bien différent du lapin et il est inconcevable que les futurs juges cobayes ne soient pas éleveurs de l'espèce. Une partie de nos juges habilités n'est malheureusement plus au fait des dernières évolutions ; ce qui peut décourager les éleveurs.

Le conseil d'administration lancera un nouvel appel à candidature auprès des juges cunicoles qui élèvent des cobayes et se dit aujourd'hui favorable à la formation de juges exclusivement cobayes. Ces derniers pourront juger dans les concours avicoles réunissant assez de sujets et/ou dans les expositions caviacoles ; formule qui semble attirer d'avantage les éleveurs. C'est d'ailleurs ainsi que fonctionnent la majorité des pays européens.

Un dialogue en ce sens sera proposé à l'Association Nationale des Juges Cunicoles et Caviacoles.

#### **3- Assemblée générale ordinaire**

La convocation est prête et sera diffusée via le site et les réseaux sociaux. Un appel à candidature sera lancé sur le même temps, nous devons renforcer nos rangs.

#### **4- Nationale F.A.E.C.**

Eddy fait lecture d'un mail reçu des organisateurs de RENNES qui viennent de trouver une solution pour le report de leur exposition au printemps. Ils nous proposent donc un report de la Nationale F.A.E.C. au weekend des 26 et 27 mars 2023.

➔ Le conseil d'administrateur valide cette modification et maintient l'attribution du concours national 2022

à la SBAL.

Bien que sans réponse pour le moment, le « Prix spécial F.A.E.C. » proposé aux organisateurs de l'exposition de GUINGAMP est maintenu.

**5- Points divers**

Nicolas nous informe que la prochaine exposition du CCF-poils longs se tiendra les 06 et 07 mai 2023 à EBREUIL.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h30

*Le 28 novembre 2022,*

**Le président  
Samuel BOUCHER**

**Le secrétaire  
Eddy MAYEUR**